
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2007/11/29

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

LA CSSIAT ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT MORTEL PRÈS DE SAINT-LÉONARD

Saint John, NB : Martin St-Onge, 22 ans, a perdu la vie le matin du 29 novembre dans un accident survenu à la JDI Sawmill Division (Veneer), près de Saint-Léonard, au Nouveau-Brunswick.

Les renseignements préliminaires indiquent que M. St-Onge a subi une blessure mortelle à la tête lorsqu'il a été coincé entre deux poutres en acier en utilisant une torche à découper.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) a immédiatement envoyé des agents de santé et de sécurité sur les lieux afin de mener une enquête. Cette dernière déterminera la cause exacte de l'accident et s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

AU SUJET DE LA CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

www.whscc.nb.ca